

**DECISION n° 2018-05-130 du 07 mai 2018**

portant nomination du délégué à la protection des données de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5 et R. 1313-17 à -23 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et notamment ses articles 37 à 39 ;

Vu le décret du 24 mai 2016 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Dr Roger Genet ;

Vu la décision n°2018-03-074 du 20 mars 2018 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

**Décide :**

**Article premier.** – Madame Manuelle VERTOT, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est nommée déléguée à la protection des données de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Les missions du délégué à la protection des données sont précisées par lettre de mission.

**Article 2.** – La présente décision, qui abroge la décision n°2013-01-021 du 22 janvier 2013 portant nomination du Correspondant informatique et libertés, sera publiée au Registre des Actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

**Article 3.** – La présente décision prend effet à compter du 25 mai 2018.

Fait à Maisons-Alfort, le 15 mai 2018

**Le directeur général de l'Anses**

**Dr Roger Genet**